

**Forum :** Conseil Economique et Social

**Sujet :** A qui appartient l'Arctique?

**Présidence :** Benjamin Garcia (président), Lina Ben Habassi (Vice présidente), Coline Playoust (Vice présidente)

*Le Conseil Économique et Social,*

1. Invite chaque pays à prendre en compte dans leur décision la nécessité de préserver la population autochtone, mais aussi leur culture et leurs différentes coutumes ;
2. Demande une limitation drastique du forage dans la zone Arctique, pour limiter les risques pétroliers et prendre part à une transition énergétique incluant l'utilisation des énergies renouvelables dans le but de préserver l'écosystème via :
  - a. une surveillance des grands groupes pétroliers et des pays notamment par des ONG,
  - b. la signature d'un accord entre les délégations afin d'établir un quota de production pétrolière,
  - c. un contrôle de :
    - i. la solidité des navires empruntant les voies maritimes de l'océan Arctique
    - ii. l'absence d'icebergs et de banquises sur la voie maritime de l'Arctique souhaitant être empruntée ;
3. Recommande un examen de la validité géologique des revendications de chaque prétendant et appelle les États-membres à refuser toute revendication de territoire basée sur une dorsale ou un fond marin dont l'appartenance à un pays n'a pas été prouvée par une carte précise des fonds marins en prenant en compte l'avis des populations autochtones ;
4. Encourage le renforcement des actions mises en place par des ONG pour préserver l'environnement par des aides :
  - a. financières pour pouvoir se développer avec l'aide financière des banques mondiales et du FMI,
  - b. politiques afin d'étendre leur capacité d'action.
5. Invite les états membres du conseil de l'Arctique à :
  - a. engager des discussions concernant principalement le développement durable et la protection de l'environnement dans la région,
  - b. étendre les activités du conseil de l'Arctique à la résolution des litiges de propriété des territoires maritimes,
  - c. à abandonner les territoires marins qui pourraient appartenir à plusieurs États, selon la convention sur le droit de la mer de Montego Bay ;
6. Propose une meilleure délimitation des ZEE de tous les états riverains qui composent l'Arctique, pour mettre fin aux conflits et à arriver à un consensus entre le Canada, le

